

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE SARCEY

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de séance :

G. CARRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 novembre 2025 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de SARCEY, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Étaient présents : O. LAROCHE, G. CARRIER, M. BARDOUX, R. SUBRIN, PJ. LAURENT, D. THORE, D. AUROUSSET, D. NIORT, A. JULLIARD, M. BOURBON, C. FERRIER.

Ont donné procuration : D. MULATON à O. LAROCHE, L. BUREI à D. NIORT, H. GOUJON à PJ. LAURENT.

Était absente : I. FRATELLO.

DÉLIBÉRATION 2025/35 : MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-45 et L153-47,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de SARCEY approuvé le 17/03/2014, modifié le 10/11/2015, 25/04/2016 et le 27/01/2021,

Vu l'arrêté municipal n°2025/39 en date du 22 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de SARCEY,

Vu le dossier notifié le 24 octobre 2025 aux personnes publiques associées,

Considérant que les pièces du dossier de modification comprennent l'arrêté susvisé, le rapport de présentation, la décision de l'autorité environnementale et les avis émis par les personnes publiques associées,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU, ci-après :
 - consultation du dossier du mercredi 10 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026 inclus :
 - en mairie de SARCEY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
 - sur le site internet de la commune : www.sarcey-69.fr;
 - pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de SARCEY ou communiquées par voie électronique à l'adresse mail urbanisme@sarcey-69.fr ;
- DIT qu'un avis au public informant de cette mise à disposition sera :
 - publié dans un journal du département au moins 8 jours avant le début de celle-ci,
 - affiché en mairie de SARCEY et mis en ligne sur le site internet de la commune au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci,
 - de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU, y compris les avis des personnes publiques associées, ci-après :
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Sarcey durant un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ghislaine CARRIER
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,

Olivier LAROCHE
Maire de SARCEY

